



FREDON

HAUTS-DE-FRANCE

Plan de surveillance de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise en Hauts-de-France

Décembre 2023

DEGEZELLE Margot (FREDON Hauts-de-France)
JEZEQUEL Ophélie (FREDON Hauts-de-France)
PRUVOST Sasha (FREDON Hauts-de-France)

Avec le soutien financier de :



Sommaire

Introduction	1
I. État des connaissances	2
A. Origine, introduction et expansion.....	2
B. Identification	2
C. Cycle biologique	4
D. Habitat.....	4
E. Aire de répartition	5
F. Enjeux	7
1. Enjeu sanitaire	7
2. Enjeu économique.....	8
II. Contexte réglementaire	8
A. La réglementation européenne	8
B. Le code de la santé publique.....	8
C. Observatoire des ambrosies	9
III. La gouvernance et les stratégies du plan	10
A. Comité de pilotage.....	10
B. Rôle de chacun.....	10
C. Définition des priorités d'actions et des temporalités (où agir en premier ?).....	11
IV. Les actions du plan.....	12
A. Poursuivre l'amélioration des connaissances	12
1. Mettre en place et animer un réseau de référents sentinelles	12
2. Améliorer la connaissance sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Hauts-de-France	13
B. Mettre en place des actions d'information et de formation	14
3. Former les référents sentinelles	14
4. Informer et sensibiliser sur les risques sanitaires, économiques et écologiques liés à la prolifération de l'Ambroisie, sur les techniques de prévention et de lutte	15
5. Informer sur la réglementation concernant la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise.....	16
6. Informer et sensibiliser sur la gestion des déchets de plants d'Ambroisie	17
C. Lutter contre sa prolifération et éviter l'apparition de nouvelles populations	18
7. Utiliser les méthodes appropriées pour lutter contre l'apparition et la propagation de l'Ambroisie	18
Conclusion	19
Ressources	20

Introduction

Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du Végétal (OVS Végétal), FREDON Hauts-de-France a pour objet essentiel, conformément à ses statuts, la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel. Sa raison d'être est de bien veiller sur le monde végétal pour notre santé et un environnement bien portant. FREDON Hauts-de-France contribue, entre autres, à la préservation du patrimoine naturel et de la santé humaine en agissant en toute indépendance, impartialité, équité, confidentialité et professionnalisme.

FREDON Hauts-de-France agit ainsi, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, contre les espèces nuisibles à la santé humaine, c'est-à-dire les espèces animales et végétales qui ont un impact sur la santé humaine (avec un risque sur la santé publique) et qui se développent sur le territoire. Parmi ces espèces sont retrouvées des espèces exotiques envahissantes qui disposent de fortes capacités de croissance, de multiplication et de dispersion en proliférant ponctuellement ou durablement dans un milieu en dehors de son aire de répartition naturelle au dépend d'autres espèces.

FREDON Hauts-de-France fait ainsi partie du Groupe d'Experts Scientifique et Technique et du comité de coordination de la stratégie régionale des Espèces Exotiques Envahissantes mis en place en octobre 2020, pilotée par la DREAL Hauts-de-France et animée par le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. FREDON Hauts-de-France participe également à des groupes de travail concernant l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 4.

Plus spécifiquement, depuis 2017, FREDON France pilote l'observatoire des ambrosies. Sa mission est de coordonner et animer la lutte contre cette espèce exotique envahissante, à l'échelle nationale.

À l'échelle régionale, FREDON Hauts-de-France est déjà très impliquée dans la communication, la sensibilisation et les actions de lutte contre l'Ambrosie à feuille d'armoise. Cependant, au vu de l'augmentation du nombre de signalements de cette espèce à l'échelle de la région et en tenant compte de l'évolution de son aire de répartition ; FREDON préconise la mise en place d'un plan de surveillance à l'échelle des Hauts-de-France. L'objectif étant de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation (A), des actions de renforcement des connaissances sur les enjeux liés à l'Ambrosie à feuille d'Armoise (B) ainsi que des actions de lutte contre l'apparition de l'espèce et son développement, au sein de la région (C).

I. État des connaissances

A. Origine, introduction et expansion

L'Ambroisie à feuille d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), de la famille des Astéracées, est une espèce exotique envahissante par définition. Une espèce exotique envahissante est définie, selon le ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires comme : une espèce, introduite (volontairement ou accidentellement) par l'homme, hors de son aire de distribution naturelle, dont l'implantation, la reproduction et la propagation, menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives sur les services écologiques et/ou socio-économiques et/ou sanitaires.

L'Ambroisie à feuille d'Armoise est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en Europe, dont en France, au XIX^{ème} siècle *via* l'entrée de produits agricoles contaminés avec des graines d'ambrosie importés du Canada et des Etats-Unis. C'est le cas par exemple, des graines pour oiseaux ou encore du fourrage pour les chevaux. En France plus spécifiquement, l'Ambroisie à feuille d'armoïse a d'abord colonisé la vallée du Rhône. Elle s'est ensuite développée dans les autres régions françaises. Selon le ministère français des solidarités et de la santé, en 2019, quasi la totalité des départements étaient concernés par des signalements d'ambrosie. Selon Buttenschøn *et al.* (2009), c'est l'espèce d'ambrosie la plus répandue dans le monde et en Europe.

B. Identification



Figure 1 : Identifier l'Ambrosie à feuilles d'Armoise

Source : Observatoire des ambrosies

Comme le montre la figure ci-dessus, l'Ambrosie à feuilles d'armoïse présente des feuilles vertes dont les deux faces sont sensiblement de la même teinte avec des nervures claires. Les feuilles sont opposées au bas de la tige puis alternes progressivement vers le haut de la tige. La tige est poilue et verte au début de la saison et devient rougeâtre à l'automne. Ses fleurs mâles sont regroupées sur des grappes en capitules. Cette plante peut atteindre jusqu'à deux mètres de haut et ses feuilles mesurent environ 4 à 10 centimètres. Attention, il ne faut pas confondre l'Ambrosie à feuilles d'armoïse avec l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisse. Il existe des moyens pour les différencier notamment au niveau des feuilles, des tiges, des fleurs et de l'odeur (cf Figure 2). N'oublions pas que ces deux autres espèces d'ambrosies : l'Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*), et l'Ambrosie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) sont également des espèces allergisantes. *A priori*, celles-ci sont peu présentes en Hauts-de-France, sauf à Dunkerque (59) et à Parcy-et-tigny (02), où des populations d'*Ambrosia psilostachya* ont été trouvées.

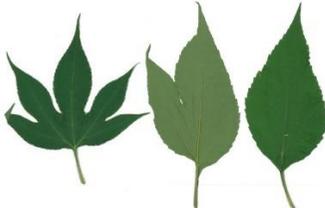
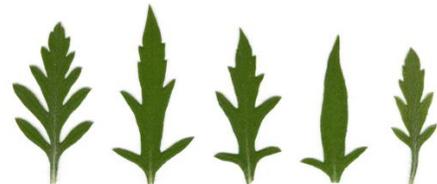
	Ambroisie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Ambroisie trifide (<i>Ambrosia trifida</i>)	Ambroisie à épis lisse (<i>Ambrosia psilostachya</i>)
Feuilles			 <small>©G.Fried</small>
Tiges			
Fleurs			
Odeur	Inodore lorsque les feuilles sont froissées	Odeur aromatique lorsque les feuilles sont froissées	Odeur aromatique lorsque les feuilles sont froissées

Figure 2 : Tableau de comparaison des trois espèces d'Ambrosies
Source : Observatoire des Ambrosies

C. Cycle biologique

Les premières pousses d'Ambroisie sont observées au printemps (Avril-Mai) lorsque les conditions climatiques favorables sont réunies pour sa croissance. Elle va rapidement croître en été (Juin-Juillet). Les fleurs vont apparaître en août et les fleurs mâles vont émettre du pollen jusqu'en octobre. La pollinisation des fleurs femelles va se faire grâce au vent mais aussi par autofécondation. À l'automne (Octobre-Novembre), les fleurs femelles fécondées donnent des graines qui se ressement pour assurer la génération de l'année suivante. Un pied donne en moyenne 2500 graines par an. La graine passe l'hiver en dormance dans le sol, une période de froid qui est nécessaire pour sa germination au printemps suivant.

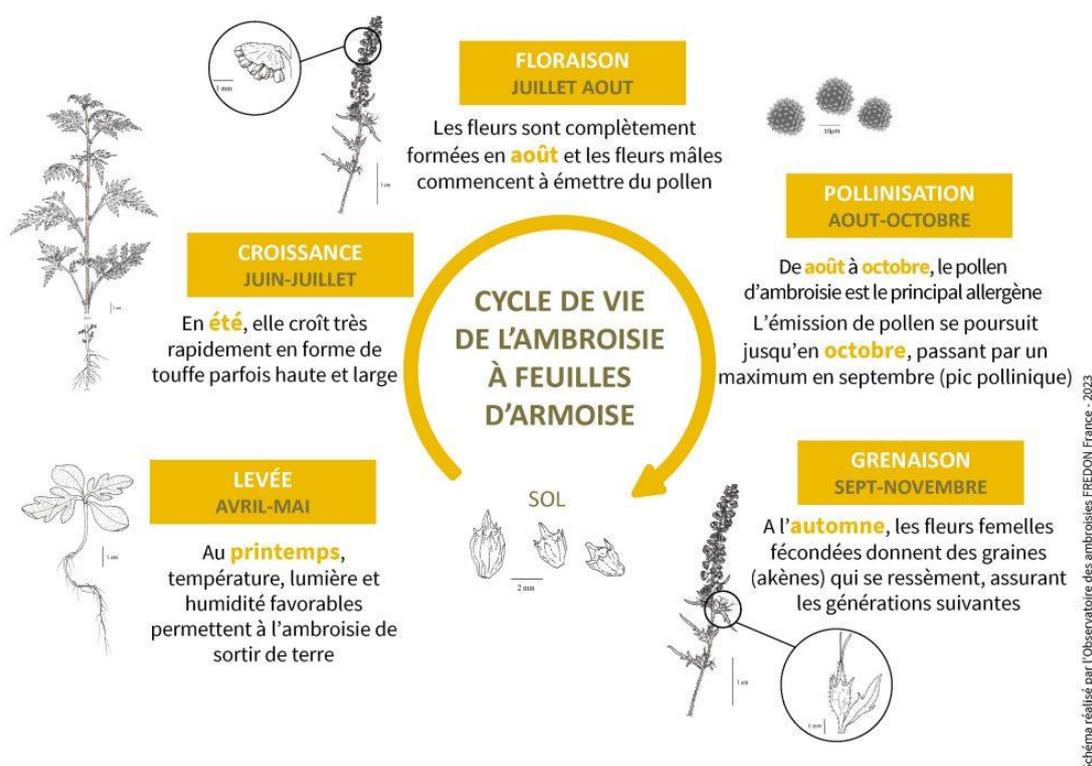


Figure 3 : Cycle de vie de l'Ambroisie à feuilles d'armoise

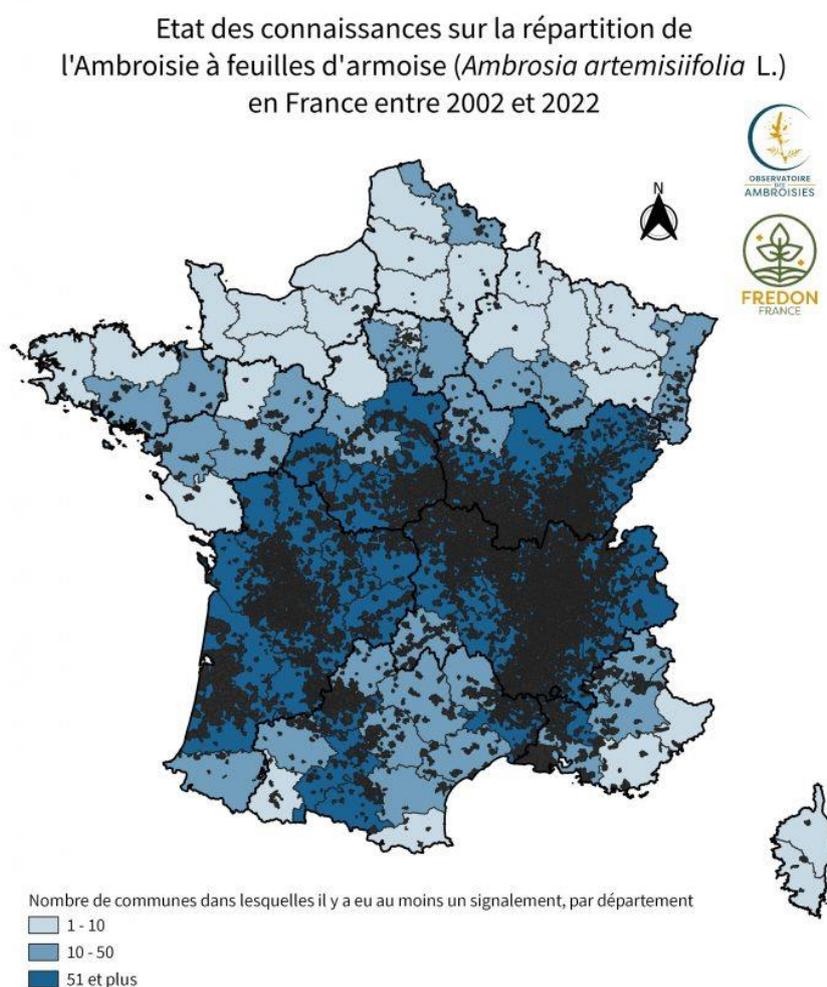
Source : Observatoire des ambrosies

D. Habitat

L'Ambroisie à feuilles d'armoise s'implante sur des sols dénudés ou clairsemés de végétation, perturbés ou récemment perturbés par les activités anthropiques. Elle apprécie les zones chaudes, ensoleillées, les sols riches en nutriments et légèrement acides. Elle s'adapte facilement à des conditions moins favorables et résiste à la sécheresse. L'Ambroisie à feuilles d'armoise se développe par exemple sur des terrains nus ou peu couverts, des zones de chantiers, des délaissés urbains, des friches mais aussi en bord de cours d'eau. Son implantation dans ces milieux est favorisée par l'action humaine en particulier le déplacement de terre, l'utilisation des machines agricoles ou d'engins de travaux publics.

E. Aire de répartition

D'après l'observatoire des ambróisies, l'Ambroisie à feuille d'armoïse est présente sur la quasi-totalité du territoire métropolitain (cf figure 4). Historiquement, elle s'est développée dans le Sud-Est de la France principalement dans la vallée du Rhône. Sa présence est importante dans la partie sud-est comme dans la partie sud-ouest de la France. Elle est également présente plus sporadiquement dans le nord-ouest et le nord-est où les populations semblent plus isolées. FREDON Hauts-de-France et ses partenaires (Parcs naturels régionaux, Conservatoire national botanique de Bailleul) ont identifié différentes implantations de l'espèce dans la région. C'est le cas par exemple dans les communes de Lamorlaye (Oise), Seclin et Bersée (Nord) ainsi que plus récemment à Marck (Pas-de-Calais). Un certain nombre de signalements sont encore en cours de prospection sur l'ensemble du territoire (cf figure 5).



Carte réalisée par l'Observatoire des ambróisies - FREDON France - mai 2023.

Les zones définies représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoïse.

Sources des données : plateforme de signalement ambróisie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, réseau FREDON France, réseau des CPIE.

Figure 4 : Répartition de l'Ambroisie à feuilles d'Armoïse en France métropolitaine entre 2002 et 2022

Source : Observatoire des ambróisies

Selon cette même répartition, l'observatoire de l'ambrosie a effectué une classification des départements en fonction du risque lié au développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoise.

Les zones 3 (signalement sur 1 à 10 communes du département) sont considérées comme peu ou pas infestées. Sur ces espaces, l'accent doit être mis sur la surveillance. En effet, le but est de détecter et de gérer ces nouveaux signalements, le plus rapidement possible.

Les zones 2 (signalement sur 10 à 50 communes du département) sont considérées comme des fronts de colonisation de l'ambrosie. L'enjeu ici est d'endiguer le développement de la plante pour éviter que celle-ci s'installe et se dissémine.

Enfin, les zones 1 (signalement sur plus de 51 communes) sont considérées comme infestées. Il n'est plus envisageable d'éradiquer l'ensemble des populations. Il est alors nécessaire, dans ces espaces, de gérer les populations et éviter le plus possible la production de graines et de pollens.

En suivant cette logique, trois départements des Hauts-de-France sont catégorisés en zone 3 (Oise, Pas-de-Calais, Nord). Même si ce niveau est le plus faible, Il est nécessaire dans chacun de ces cas de mettre en place les actions les plus pertinentes afin de lutter contre le développement d'*Ambrosia artemisiifolia*.

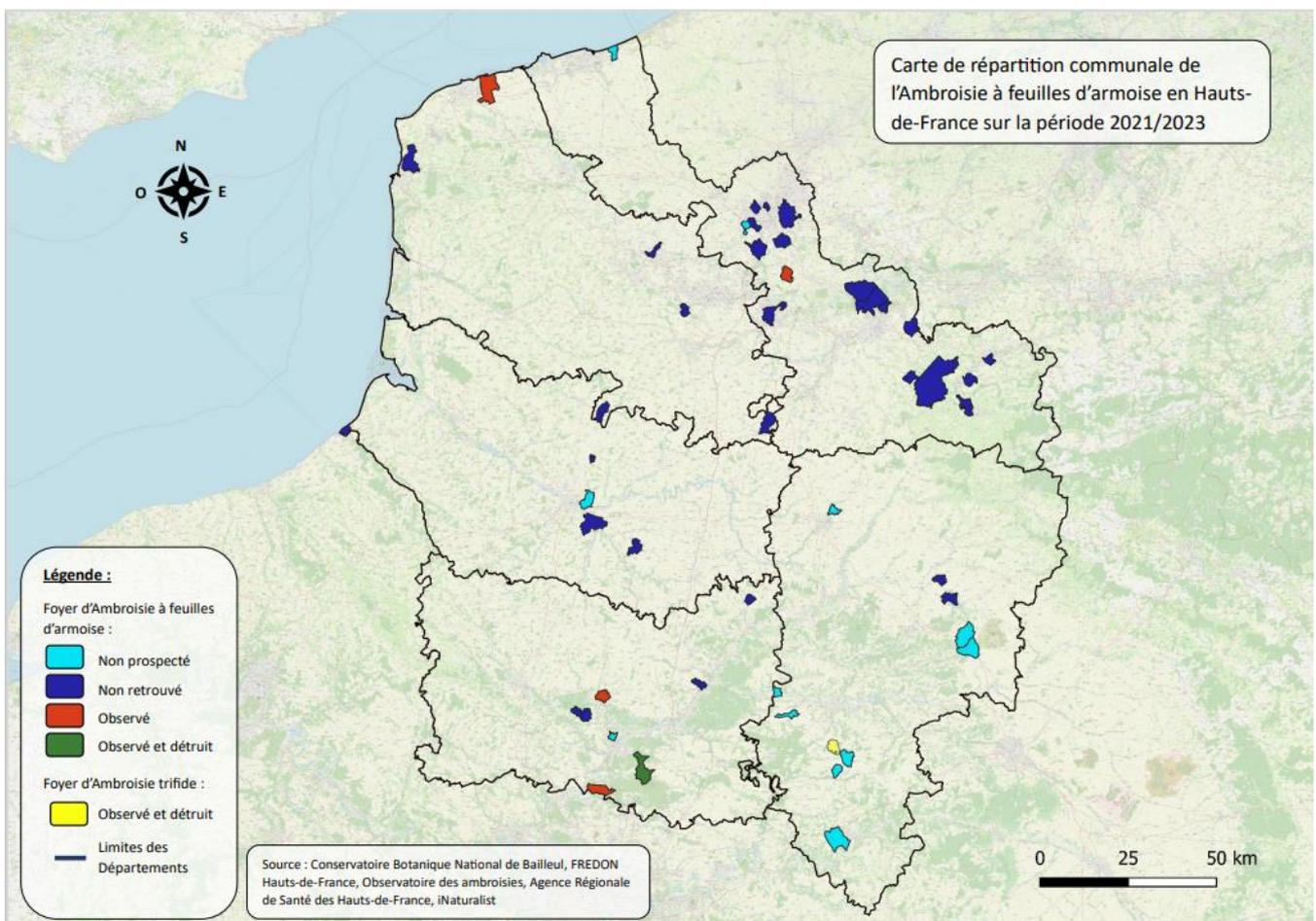


Figure 5 : Répartition de l'Ambrosie à feuilles d'Armoise en Hauts-de-France (2021/2023)
Source : FREDON Hauts-de-France

Notons que cette notion de risque est évolutive. Il est donc plus qu'important de considérer les actions à suivre afin de réduire le risque de passage à la classe supérieure. En effet, l'aire de répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise est aussi à mettre en perspective avec les tendances environnementales actuelles. Du fait de l'augmentation des températures moyennes, l'aire de répartition tend à évoluer progressivement vers le nord de l'Europe. Les scénarios de changement climatique et d'occupation des sols examinés par Bullock *et al.* (2013) prévoient tous un déplacement des zones infestées vers le Nord de l'Europe d'ici à 2050. À titre d'exemple, l'observatoire Wallon des ambrosies (Belgique) a pour sa part recensé 146 populations d'Ambroisie à feuilles d'armoise sur son territoire depuis 2000. Sur la totalité de ces recensements, 54% représentent la période 2020-2022.

F. Enjeux

1. Enjeu sanitaire

L'Ambroisie à feuilles d'armoise possède un pollen allergisant produit en grande quantité, dispersé par le vent de la fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne (période de pollinisation). Ce pollen peut déclencher des réactions allergiques associant plusieurs symptômes :

- Rhinite (90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche
- Conjonctivite (75% des cas) : Les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent
- Trachéite (50% des cas) : toux sèche
- Asthme (50% des cas) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- Urticaire (10%) : rougeurs, œdème, démangeaisons

Elle possède également des huiles volatiles qui peuvent causer des irritations de la peau.

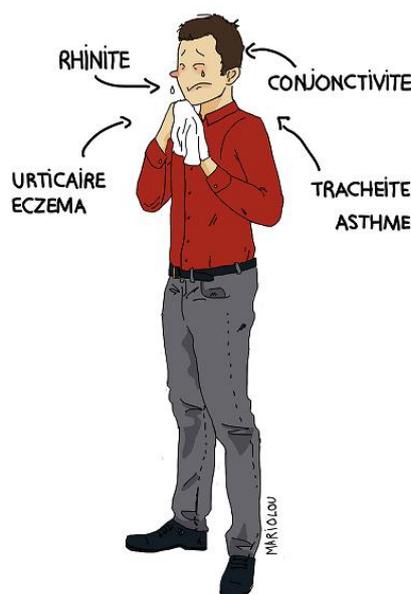


Figure 6 : Les différents symptômes provoqués par un contact avec l'Ambroisie à feuilles d'armoise

Source : Observatoire des ambrosies

2. Enjeu économique

Il existe de nombreux enjeux économiques liés à la prolifération de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en France. Trois domaines en particulier sont concernés : l'agriculture, la santé ainsi que le tourisme.

Agriculture : Dans les parcelles agricoles (notamment le tournesol, le maïs, la betterave à sucre, le soja, le blé, et autres céréales), l'ambroisie entre en concurrence avec ces cultures et est difficile à gérer. Elle peut être à l'origine de pertes de rendement importantes et de charges supplémentaires (désherbage, travail du sol, déclassement de la récolte, réduction du prix, etc.). Par ailleurs, il existe à l'échelle européenne des sanctions promues par la Politique agricole commune (PAC) en cas de présence récurrente d'ambrosies dans les zones tampons.

Santé : Conséquences directes de l'impact sanitaire de l'ambroisie en France, les coûts en termes de soins sont aussi considérables. L'Anses a estimé que les coûts sanitaires annuels associés aux impacts de l'ambroisie en 2020 étaient de :

- 59 à 186 millions €/an pour le coût de la prise en charge médicale (les médicaments et les consultations par exemple)
- 10 à 30 millions €/an pour le coût des pertes de production basée sur les arrêts de travail
- 346 à 438 millions €/an pour le coût de la perte de qualité de vie (bien-être) des personnes allergiques.

« L'écart entre les valeurs inférieures et supérieures de ces coûts est expliqué par les incertitudes existantes sur la prévalence de l'allergie à l'ambroisie à l'échelle nationale qui est estimée entre 1,7% et 5,4%, soit entre 1 115 000 et 3 504 000 personnes allergiques. » Monty & Mottet, 2020

Tourisme / attractivité :

La présence d'ambroisie dans certains espaces peut avoir des effets négatifs en participant de la diminution de l'attractivité dans ces mêmes espaces. Ce peut être le cas par exemple dans des parcs (urbains, régionaux, nationaux) ou encore sur les plages, le long des cours d'eau ou dans les campings.

II. Contexte réglementaire

A. La réglementation européenne

Il n'existe pas de réglementation européenne.

B. Le code de la santé publique

D'après les articles D1338-1 à 10 du Code de la santé publique, l'Ambroisie à feuilles d'armoise est listée comme espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. Un ensemble de mesure de prévention et de lutte peuvent être mises en œuvre au niveau national et/ou local. C'est le cas de :

- La surveillance de la présence des espèces et l'évaluation de leurs impacts
- La prévention de leur prolifération
- La gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces

- La destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination
- La prise de toute mesure permettant de réduire ou éviter les émissions de pollens
- L'information du public.

Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoïse, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisse, interdit l'introduction volontaire, le transport volontaire, la mise en vente, la vente ou l'achat sous quelques formes que ce soit, des trois ambrosies.

L'application de ces mesures revient à plusieurs acteurs tels que le préfet, qui peut définir des mesures à mettre en œuvre et leurs modalités d'application par arrêté préfectoral. De même, les maires, par arrêté municipal ou mise en demeure, peuvent imposer aux propriétaires, locataires, exploitants, maître d'œuvre ou d'ouvrage, etc., des mesures pour lutter contre l'ambroisie et prévenir l'implantation de cette espèce, afin d'en limiter les conséquences sanitaires.

C. Observatoire des ambrosies

L'observatoire des ambrosies a été créé en 2011 par le ministère des Solidarités et de la Santé. De 2011 à 2017, l'observatoire a été piloté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Depuis 2017, FREDON assure le pilotage de cet observatoire. Dans cette optique, FREDON détient de nombreuses compétences comme :

- L'information du public
- La diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques sur l'ambroisie
- La valorisation, la diffusion, la coordination des actions de surveillance et de lutte, menées sur l'ensemble du territoire.

Au-delà, l'observatoire des ambrosies est aussi une plateforme de mise à disposition d'outils à destination des acteurs de la lutte (collectivités, préfetures, maître d'ouvrage, citoyens). On y retrouve des supports d'information (fiche de reconnaissance, fiche de gestion) mais aussi des outils de formation (fiche de formation référents, diaporama formation) ou de communication (newsletter mensuelle). L'ensemble de ces outils sont à retrouver sur le site de l'observatoire des ambrosies (<https://ambroisie-risque.info/outils/>)

L'observatoire a également développé une plateforme de signalement (signalement-ambroisie.fr) afin que chacun puisse participer à la lutte contre l'ambroisie. Son fonctionnement est simple :

- L'individu signale le plant d'ambroisie qu'il a vu, sur la plateforme de signalement, à l'aide de son smartphone
- Le signalement est ensuite reçu par un référent ou un membre partenaire comme FREDON par exemple.
- Le référent ou partenaire concerné vérifie le signalement et coordonne les actions de lutte à mener afin de détruire l'ambroisie.

III. La gouvernance et les stratégies du plan

A. Comité de pilotage

Lors d'une réunion d'information des différents acteurs concernés, le 30 novembre 2021, il a été noté qu'il était essentiel :

- De sensibiliser et former les acteurs de terrain et les particuliers
- De mobiliser les acteurs de terrain et les particuliers
- De surveiller l'évolution et l'émergence des populations
- De lutter dès l'apparition d'une population sur le territoire régional

Afin de lutter contre la colonisation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise, d'élaborer et de suivre ce plan de surveillance, un comité de pilotage composé de différents acteurs de la région a été créé. Ce comité technique est présidé par l'ARS Hauts-de-France et animé par FREDON Hauts-de-France. Ce comité technique se réunit une fois par an afin d'assurer la coordination des actions.

Les membres du comité technique sont :

- L'ARS Hauts-de-France
- FREDON Hauts-de-France
- La DREAL Hauts-de-France
- La DRAAF Hauts-de-France
- Le Conseil régional des Hauts-de-France
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France
- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul
- L'Office français de la Biodiversité

En parallèle, un groupe de travail animé par FREDON a été créé. Toute structure qui est intéressée peut y participer, notamment les gestionnaires d'espaces naturels, consultés avant publication du plan.

B. Rôle de chacun

FREDON Hauts-de-France, avec le soutien de l'ARS Hauts-de-France :

- Surveille les populations d'Ambrosies
- Coordonne la lutte à l'échelle régionale
- Conseille et oriente les gestionnaires concernant la lutte
- Communique auprès des professionnels et du grand-public
- Forme à la reconnaissance et à la lutte contre l'Ambroisie (référents)
- Anime le plan de surveillance et le groupe de travail

L'ensemble de ces actions sont réalisées avec l'appui des partenaires sur le territoire Hauts-de-France tels que le Conservatoire botanique national de Bailleul, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, les CPIE et d'autres interlocuteurs clés.

Les membres du comité de pilotage assurent une veille concernant les ambrosies, se partagent l'information, assurent un relai concernant la communication auprès du grand Public et du réseau d'acteurs.

Les gestionnaires d'espaces naturels luttent contre l'Ambroisie à feuille d'armoise sur leur territoire et forment des référents pour détecter rapidement les foyers et les signaler.

Les référents territoriaux sont chargés de la coordination du réseau de lutte à l'échelle communale et/ou intercommunale et de la vérification des signalements sur la plateforme de référencement ambroisie.

Les référents sentinelles sont chargés de la prospection ou de la vérification des signalements d'ambroisie à feuilles d'armoise.

Tout un chacun peut signaler la présence d'ambroisie via la plateforme de signalement ambroisie.

C. Définition des priorités d'actions et des temporalités (où agir en premier ?)

Le plan d'action régional ici présenté, tient compte de l'état actuel de la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise à l'échelle nationale comme régionale. Le nombre de signalements actuels d'ambroisie à feuille d'armoise en Hauts-de-France ne nécessite pas la mise en place d'espaces d'actions prioritaires comme cela peut être le cas pour la Berce du Caucase par exemple.

Néanmoins il est nécessaire de réfléchir à des moyens pour freiner le développement de l'espèce en région et de lutter activement contre son implantation actuelle. De fait, l'ensemble des préconisations mentionnées ci-après prennent en considération l'état actuel de la lutte contre l'ambroisie à l'échelle des Hauts-de-France et les objectifs afin d'éviter son développement. Les actions à privilégier sont notamment :

- L'information, la communication et la formation (actions 1 et 2)
- Poursuivre l'amélioration des connaissances (actions 3, 4, 5 et 6)
- Promouvoir les moyens de lutte appropriés afin d'empêcher l'apparition et le développement de populations d'ambroisie à feuilles d'armoise (action 7)

Nous proposons donc une durée de 5 ans pour le présent plan de surveillance afin de respecter une cohérence avec les autres plans existants. Une évaluation des actions mises en place sera effectuée à mi-parcours c'est-à-dire 2-3 ans après la validation de ce plan (environ 2026) afin d'évaluer la pertinence de ses actions mais aussi la nécessité d'en développer de nouvelles et/ou d'en modifier d'autre.



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

A.1 METTRE EN PLACE ET ANIMER UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS SENTINELLES

OBJECTIF GLOBAL :

Mieux repérer l'Ambroisie à feuilles d'armoise pour réduire les risques sanitaires, économiques et écologiques

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, Conservatoire botanique de Bailleul (CBNB), collectivités, syndicats de bassin versant, chambres d'agriculture, SANEF, SNCF, Départements, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

L'Ambroisie à feuilles d'armoise étant peu présente sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, afin de détecter le plus tôt possible les nouvelles populations, un réseau de référents sentinelles sera mis en place. Ces référents ambrosies seront désignés par les collectivités et formés par FREDON Hauts-de-France. Ces référents auront pour rôle :

- D'identifier les observateurs locaux de leur territoire
- D'animer le réseau d'observateurs à l'échelle de son territoire
- De vérifier la qualité des signalements des nouveaux foyers d'Ambroisie à feuilles d'armoise
- De faire remonter l'information auprès de FREDON Hauts-de-France afin d'organiser la lutte avec le gestionnaire de l'espace

ACTIONS À MENER :

- Former des référents
- Organiser des réunions d'information
- Animer le réseau de référents
- Organiser des visites sur le terrain avec les référents
- Organiser des bilans de situation avec les référents
- Constituer un répertoire regroupant l'ensemble des acteurs participants au niveau régional dans le respect du RGPD

INDICATEURS :

Nombre de référents formés / Nombre de référencements sur le répertoire



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

A.2 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LA RÉPARTITION DE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE EN HAUTS-DE-FRANCE

OBJECTIF GLOBAL :

Suivre l'évolution de l'implantation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, Conservatoire botanique de Bailleul (CBN), collectivités, syndicats de bassin versant, chambre d'agriculture, SANEF, SNCF, Départements, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

Depuis 2021, FREDON Hauts-de-France compile, complète et cartographie les données de localisation des foyers d'Ambroisie à feuilles d'armoise avec le soutien de l'ARS.

Dès l'apparition d'un foyer, des mesures de lutte sont mises en place. Il est essentiel de continuer à les surveiller pour observer l'évolution des populations d'Ambroisie à feuilles d'armoise en Hauts-de-France.

ACTIONS À MENER :

- Suivre l'évolution des foyers connus
- Dès la connaissance d'un nouveau foyer, le référencer via la plateforme « Signalement Ambroisie »
- Cartographier la présence de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise en région Hauts-de-France

INDICATEURS :

Nombre de foyers recensés et nombre de foyers suivis



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

B.3 FORMER LES RÉFÉRENTS SENTINELLES

OBJECTIF GLOBAL :

Optimiser l'efficacité des référents sentinelles

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, Référents sentinelles

NOTA BENE :

Les référents sentinelles doivent être formés à la reconnaissance de l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Ceci afin de pouvoir effectuer des signalements et/ou les vérifier. De plus, les référents doivent être capable d'identifier les bonnes méthodes de lutte en fonction du cas en présence.

ACTIONS À MENER :

- Former les référents à reconnaître l'Ambroisie à feuilles d'armoise, à prévenir son apparition et à l'éradiquer
- Répondre aux interrogations des référents

INDICATEURS :

Nombre de référents formés, Nombre de sessions de formation organisées



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

B.4 INFORMER ET SENSIBILISER SUR LES RISQUES SANITAIRES, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES LIÉS À LA PROLIFÉRATION DE L'AMBROISIE, SUR LES TECHNIQUES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE

OBJECTIF GLOBAL :

Mobiliser tous les acteurs concernés ainsi que les particuliers, les informer, les sensibiliser, afin d'éviter la colonisation régionale de l'Ambroisie à feuilles d'armoise et réduire ses répercussions (sanitaire, écologique, environnementale)

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, ARS, Collectivités, Conservatoires botanique national de Bailleul (CBNB), syndicats de bassins, SANEF, SNCF, Départements, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

En 2022, des fiches techniques à destination du grand public ont été réalisées et diffusées par FREDON Hauts-de-France avec le soutien de l'ARS.

En 2023, des guides à destination des professionnels ont également réalisés et diffusés par FREDON Hauts-de-France. Une journée technique sur les espèces à enjeux pour la santé humaine à été organisée. A cette occasion, FREDON Hauts-de-France a présenté des posters réalisés grâce au soutien de l'ARS.

FREDON Hauts-de-France participe également à des salons, événements pour diffuser et faire la promotion de ces documents.

ACTIONS À MENER :

- Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités, des élus, des professionnels et du grand public
- Diffuser les outils de communication créés par FREDON
- Participer à des événements sur ces thématiques
- Organiser une journée technique tous les 3 ans
- Informer sur l'actualité par le biais des réseaux sociaux

INDICATEURS :

Nombre d'événements organisés ou participés ; Nombre de visite sur le site internet de FREDON (page réservée aux espèces à enjeux pour la santé)



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

B.5 INFORMER SUR LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

OBJECTIF GLOBAL :

Informers tous les acteurs concernés ainsi que les particuliers sur la réglementation concernant l'Ambroisie à feuilles d'armoise

PILOTE :

ARS Hauts-de-France, FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, ARS, Collectivités, syndicats de bassins, SANEF, SNCF, Départements, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

Les ambrosies étant soumises à la réglementation française. Il est important d'informer les propriétaires d'espaces colonisés de leurs obligations.

ACTIONS À MENER :

- Rédiger et diffuser un document pédagogique expliquant la réglementation et les obligations de chacun

INDICATEURS :

Nombre d'exemplaires du document diffusés (en version papier et numérique)



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

B.6 INFORMER ET SENSIBILISER SUR LA GESTION DES DÉCHETS DE PLANTS D'AMBROISIE

OBJECTIF GLOBAL :

Prévenir la propagation des semences et graines d'Ambroisie à feuilles d'armoise dans l'environnement en communiquant sur les bonnes pratiques à adopter pour la gestion des déchets

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, Collectivités, Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB), Syndicats de bassins, SANEF, SNCF, Départements, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

Les déchets des plants arrachés ou détruits doivent être éliminés correctement afin de réduire les risques sanitaires et toute propagation dans l'environnement. Les résidus de plantes envahissantes sont assimilables à des déchets verts.

ACTIONS À MENER :

- Diffuser le guide de gestion des déchets EEE publiés en 2022
- Informer sur la gestion des déchets d'Ambroisie à feuilles d'armoise lors d'événements, de formations
- Créer un dépliant spécifique pour la gestion des déchets d'Ambroisie à feuilles d'armoise et le diffuser. Il sera nécessaire d'y intégrer les bonnes pratiques à adopter en fonction du contexte local mais aussi en fonction du cycle biologique de la plante.

INDICATEURS :

Nombre de dépliants diffusés (papier et numérique) ; Nombre de visite sur la page internet



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

C.7 UTILISER LES MÉTHODES APPROPRIÉES POUR LUTTER CONTRE L'APPARITION ET LA PROPAGATION DE L'AMBROISIE

OBJECTIF GLOBAL :

Empêcher l'implantation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise pour réduire ses effets sur la santé et éviter la production de semences pour limiter sa prolifération.

PILOTE :

FREDON Hauts-de-France, Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB)

ACTEURS :

FREDON Hauts-de-France, Collectivités, Conservatoire botanique national de Bailleul, DIR, SNCF, Sanef, bassins versants, Voies navigables de France (VNF), préfetures, Agences de l'eau, SAGE (liste non exhaustive)

NOTA BENE :

L'Ambroisie à feuille d'armoise est très envahissante et impacte durablement la santé humaine en déclenchant des réactions allergiques avec un éventail de symptômes comme des rhinites, des conjonctivites, des trachéites, etc...

Le préfet de département est chargé de procéder ou de faire procéder, à sa capture, à son prélèvement, à sa garde ou à sa destruction (article R411-46 du code de l'environnement). Les conditions de réalisation de ces opérations sont précisées par arrêté préfectoral.

ACTIONS À MENER :

- Mettre en place des mesures de prévention pour limiter l'apparition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (végétalisation, vérification de la provenance des terres, formation des travailleurs à la reconnaissance d'Ambroisie à feuilles d'armoise et à sa gestion, élimination optimale des déchets de gestion)
- Mettre en place une gestion curative adaptée (cf. Guide de FREDON Hauts-de-France)

INDICATEURS :

Nombre de signalements de foyers d'Ambroisie à feuilles d'armoise, Nombre d'opérations de gestion

Conclusion

Ce plan de surveillance de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Hauts-de-France se veut être un outil régional, permettant de surveiller, prévenir et gérer les risques notamment sanitaires liés à la présence de cette espèce enjeu pour la santé humaine sur le territoire. Son objectif est d'empêcher le développement de l'espèce en région et de prévenir l'apparition de nouveaux foyers.

Dans ce but, le plan de surveillance est axé autour de trois enjeux. L'amélioration des connaissances, avec notamment, la constitution d'un réseau de référents et l'accumulation de connaissances sur l'implantation de l'espèce. La mise en place d'actions de formation et d'information afin de sensibiliser sur les risques et les réglementations autour de l'Ambroisie à feuilles d'armoise mais aussi informer sur la gestion des déchets. Enfin, la lutte contre le développement de l'espèce par la diffusion de bonnes pratiques de lutte contre l'implantation et l'expansion de l'Ambroisie à feuilles d'armoise sur le territoire.

L'élaboration de ce plan de surveillance, en partenariat avec l'ARS Hauts-de-France, permet de généraliser et de coordonner la surveillance la lutte à l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soit à l'échelle locale, départementale ou régionale.

Pour faire suite à ce plan de surveillance et afin d'en évaluer l'efficacité, un suivi sera nécessaire et sera mis en place sur plusieurs années. La formation de référents est en cours, une collaboration entre les acteurs concernés est indispensable.

Ressources

- AFEDA, Association Française d'étude des ambrosies, 2021. URL : <http://www.ambrosie-afeda.org/index.php> (Consulté le 18/01/2021)
- Bilon R., B. Chauvel & M. Mottet, *Agir contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise*, L'observatoire des ambrosies, 2017, 30 p.
- Bullock, J. M et al. "Assessing and controlling the spread and the effects of common ragweed in Europe (ENV.B2/ETU/2010/0037).", 2013, Natural Environment Research Council, UK.
- Buttenschøn R.M, C. Bohren & S. Waldispuhl, *Directives pour la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise (Ambrosia)*. EUR/EUPHRESCO, 2009, 47p. ISBN 9788779034631
- Charpin Denis et al. *Impacts sanitaires et coûts associés à l'ambrosie à feuilles d'armoise en France - Rapport d'expertise collective*. 2018-SA-0088, ANSES, 2020, 297 p.
- Léveillé P., *Invasive et allergisante, l'ambrosie est en pleine expansion*. INRAE, 2020. URL : <https://www.inrae.fr/actualites/ambrosie-allergies> (Consulté le 18/01/2021)
- Lonchamp JP., Nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L., INRA Dijon, 2000. URL : https://www2.dijon.inrae.fr/hyppa/hyppa-f/ambel_fh.htm (Consulté le 18/01/2021)
- Ministère des solidarités et de la santé, 2020. Ambrosie.info. URL : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/> (Consulté le 15/01/2021)
- Monty et Mottet, Numéro spécial : la lettre de l'observatoire des Ambrosies n°74. Observatoire français des ambrosies et observatoire wallons des ambrosies/FREDON France et Université de Liège, 2020, 2p.
- Observatoire des ambrosies, *Vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'ambrosie à feuilles d'armoise*, 2020, Observatoire des ambrosies/FREDON France. 31p.
- Pollin'air, 2021. Atmo Hauts-de-France. URL : <http://www.pollinair.fr/hauts-de-france/les-pollens-en-hauts-de-france/carte/carte-ambrosie> (Consulté le 18/01/2021)
- RNSA, 2018. Ambrosie France 2018. Brochure RNSA. 12p.
- Sevault A., L. Le Levier et M. Mottet, 2019. Recueil d'expériences de gestion de l'ambrosie en contexte agricole. Observatoire des ambrosies - FREDON France, 21p.